

## **Rapports Schwartz et Hoffmann**

Rencontre bi-latérale CGT - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mercredi 10 septembre 2008

**Déclaration faite par la délégation de la FERC-CGT (SNTRS, FERC-Sup, CGT-INRA)**

### **1<sup>ère</sup> remarque**

Les négociations sur les statuts sont au cœur des prérogatives des syndicats. Le ministère est notre employeur, il se doit de mener des négociations régulières avec les syndicats (elles sont annuelles dans les entreprises concernant les salaires et les conditions de travail). Cette première rencontre doit être le prélude à de véritables négociations sur l'amélioration des statuts des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur. Le ministère doit écouter les syndicats, avancer ses propositions, et ouvrir un processus de négociations avec eux. La réunion avec la ministre du 18 septembre ne doit pas marquer la fin de négociations qui n'auront jamais été entamées.

### **2<sup>ème</sup> remarque**

Les propositions des rapports Schwartz et Hoffmann se situent dans un cadre qui n'est pas le nôtre, celui de l'autonomie des universités et de la LRU, avec des salaires et des carrières dépendantes du lieu d'exercice du travail. Ils préconisent l'individualisation des salaires et la concurrence entre les personnes. Ceci est contraire au fonctionnement de la recherche fondé sur la l'équipe de travail, la coopération et les échanges.

### **3<sup>ème</sup> remarque**

Les rapports remis par les commissions sont des avis d'un groupe de personnes nommées. Elles ne peuvent en aucun cas constituer la base des négociations. Les revendications des syndicats, validées par leurs adhérents, mis en débat avec les personnels, présentées lors des élections des représentants des personnels sont le fruit de réflexions collectives et de processus démocratique dont le ministère doit tenir compte. Nous remarquons au passage que les commissions Schwarz et Hoffmann ne comprenaient aucun représentant des personnels ingénieurs, techniciens ou administratifs.

### **4<sup>ème</sup> remarque**

L'élaboration des statuts repose sur des principes généraux en rapport avec l'idée l'on a de la société dans laquelle nous souhaitons vivre, notamment de la place de l'homme au travail. Le CGT s'oppose aux préconisations des rapports en question, ou aux déclarations de la ministre, au nom d'une autre conception des rapports sociaux et du rôle que doivent jouer les salariés. La CGT défend une structure des salaires fondée sur la qualification, quel que soit le métier ou la fonction. Le cadre du recrutement et de la progression de carrière doit en revanche être fondée sur le métier et la fonction. La CGT se bat pour des grilles communes à tous qui garantissent des niveaux minima et une progression commune à tous quels que soient les aléas de la vie (privée ou de travail). Elle a une conception socialisée du salaire, fondée sur la solidarité, l'interdépendance et la coopération dans le travail. Le salaire doit garantir des conditions de vie bonnes tout au long de l'activité puis de la retraite, et ceci malgré les charges familiales qui pèsent différemment sur les hommes et sur les femmes selon le moment de leur vie, malgré les aléas de santé, ou malgré des différences de productivité de chaque individu selon la phase de sa vie de travail.

### **Plus précisément**

- 1) Nous sommes opposés à tout système d'individualisation des salaires et, partant, d'augmentation de la part de la part non fixe du salaire, celle liée à des primes. Elle est aléatoire et ponctuelle, elle est injuste, elle accroît les inégalités pour un même travail, elle induit des rapports de sujétion.
- 2) Parce que nous sommes attachés à la reconnaissance de la spécificité des métiers d'enseignement et de recherche, nous sommes opposés à la fusion des statuts d'enseignants-chercheurs et de chercheurs d'une part, d'ITA et d'ITARF de l'autre. Si la grille doit être commune, les statuts doivent prendre en compte cette spécificité. Notamment nous sommes attachés au statut de chercheur à temps plein et à la spécificité des métiers de la recherche.
- 3) Nous sommes opposés à l'intégration des AI au sein des IE. C'est ici le problème du BTS qui est posé. Plus de 150.000 jeunes présentent ce diplôme chaque année, 101.309 l'ont

encore obtenu en 2007. Les licences professionnelles ne concernent qu'un peu plus de 30.000 jeunes. Il faut maintenir le niveau AI. La fusion signifierait le déclassement d'un diplôme qui a fait ses preuves, le BTS qui correspond à un niveau réel de qualification, même s'il s'agit d'une spécificité française. Dans le domaine de l'organisation du travail, il y a de fortes variations entre les pays que l'on ne peut effacer d'un trait de plume, processus de Bologne ou de Copenhague ou pas.

- 4) Nous sommes opposés à une admissibilité unique aux concours de recrutement. Les concours sont des recrutements sur des emplois très spécifiques. La formation initiale et continue doit garantir la mobilité professionnelle au long de la carrière, mais, pour les ITA, le recrutement est singulier, il correspond aux besoins d'un laboratoire. C'est pourquoi les concours sont organisés par laboratoire. Dans le cadre de l'autonomie des universités, cela serait pour nous dangereux, le recrutement dépendant davantage de la politique de l'établissement qui héberge que de celui qui recrute. Nous refusons la proposition du rapport Schwartz de CAP d'établissement.
- 5) Nous sommes opposés aux barrages de classes, c'est pourquoi nous refusons la création d'un grade de CRHC. Un allongement des grilles est en revanche nécessaire pour améliorer les carrières des CR.

### **Nos revendications pour de réelles négociations**

Les fonctions spécifiques de recherche, d'enseignement, les dimensions scientifiques, technologiques et d'administration des métiers doivent être reconnues. La grille et les principes d'évolution de carrière doivent être communs. Cela signifie que le recrutement et la promotion doit se faire à l'intérieur de ces cadres, par des pairs élus et nommés au sein de chaque groupe de métiers.

- 1) Nous demandons le renouvellement des emplois libérés par départ en retraite et la création d'emplois de titulaires dans toutes les catégories afin de combattre le développement de la précarité générée par l'ANR et le développement de la recherche sous contrat. Les jeunes doivent pouvoir se situer dans l'avenir, qu'il s'agisse de leur vie d'hommes, de leur programme de recherche, ou de leur évolution professionnelle.
- 2) Nous demandons la titularisation des précaires. Dans l'immédiat, les CDD doivent bénéficier de tous les droits attachés à tout contrat de travail, une progression de salaire, des indemnités, des logements, des droits sociaux et syndicaux. Ce n'est pas le cas actuellement.
- 3) Nous demandons une amélioration des salaires par une revalorisation indiciaire afin de répondre à la baisse du pouvoir d'achat des salariés en général et des fonctionnaires en particulier.
- 4) Nous demandons une révision des grilles. Les mesures prises ici et là (introduction des hors classe, mesures spécifiques à une catégorie) ont généré des incohérences.
- 5) Nous demandons une revalorisation des débuts de carrière et un allongement des grilles indiciaires, afin de prendre en compte l'allongement de la durée des carrières pour ouvrir le droit à la retraite complète.
- 6) Nous demandons dans l'immédiat des mesures pour débloquent les carrières, et reclasser les personnels en fonction de leur niveau de qualification. Le déclassement est important dans notre milieu.

**Pour conclure**, nous vous posons trois questions :

- quelles sont les propositions du ministère concernant les statuts ?
- le ministère va-t-il enfin entamer de véritables négociations ?
- si oui, quel en est le calendrier ?